



Les organisations syndicales FERC Sup CGT, SNPREEES-FO, SUD Éducation, réunies le 21 juin 2012, demandent à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche l'abandon définitif de tout projet d'évaluation hiérarchique des universitaires et de modulation de leur service tels qu'introduits par le Décret n°2009-460 relatif aux enseignants-chercheurs.

Cette évaluation a pour but d'aboutir à une gestion locale et individualisée des carrières et des rémunérations, sous contrôle des Présidents d'Université, ce qui remet en cause le statut national de fonctionnaire d'État des enseignants-chercheurs.

Nous refusons tout système de gestion de cette sorte tant pour les enseignants-chercheurs que pour l'ensemble des personnels qui le subissent partout dans le service public, et en particulier dans l'enseignement supérieur et la recherche, avec l'entretien individuel des personnels BIATSS régi par le Décret n°2010-888.

Ce mode de gestion par l'évaluation, aggravé par la loi LRU dont nous demandons l'abrogation, n'est pas approprié au bon fonctionnement du service public, notamment universitaire, dont l'efficacité dépend principalement des relations de confiance, de complémentarité et de collaboration entre l'ensemble des personnels.

Nous sommes solidaires des mobilisations qui se développent depuis deux mois en ce sens. Nous espérons qu'elles seront entendues par la Ministre. Les organisations soussignées considèrent que les assises annoncées ne peuvent pas être le lieu de négociations syndicales sur les revendications. Dans l'attente d'une décision rapide, nous appelons les personnels à amplifier la mobilisation en cours.

FERC Sup CGT • ferc-sup@ferc.cgt.fr
SNPREEES-FO • snprees@fo-snprees.fr
SUD Éducation • fede@sudeducation.org